BULAC
[도서관] [शिक्षक] [ဘာသာစကား] [ሥልጣኔ]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/2025/87

Téléphone
0181691811

Rédigé par
Juliette Pinçon

Courriel
direction@bulac.fr

Date
13 novembre 2025

COMPTE RENDU

Réunion du 3 juin 2025
Conseil scientifique de la BULAC

Version
approuvée par le conseil du 13 novembre 2025

Participants présents

Conseillers

Sandra Aube
Marc Aymes
Elara Bertho
Étienne Boisserie
Pascal Bourdeaux
Michela Bussotti
Damien Chatagnon
Françoise Daucé
Nicolas Dejenne
Emmanuel Francis
Marc Gilbert
Philippe Pétriat
Clara Royer
Claire Saillard
Wolfang Schmitt-Garibian
Rima Sleiman
Giedrė Šabasevičiūtė

Membres de droit

Françoise Moulin Civil
Marie-Lise Tsagouria

Invités

Olivier de Bernon
Françoise Delvoye
Sylvie Denoix
Zhe Ji
Luisa Mora Villarejo
Pollet Samvelian
Florence Chapuis
Paul Cormier
Benjamin Guichard
Charles-Henri Peretti
Tristan Pertegal
Juliette Pinçon

Participants excusés

Conseillers

Dmitry Bondarev (procuration donnée à Emmanuel Francis)
Anne Madelain
Jianlin Christina Wu

Membres de droit

Prochaine réunion le
Jeudi 13 novembre 2025 à 09h30

Lieu et Adresse
BULAC, salle du conseil

Ordre du jour proposé

1. INSTALLATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE, ÉLECTION DU PRÉSIDENT
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024
3. BILAN DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2022-2024
4. FEUILLE DE ROUTE DE LA SCIENCE OUVERTE (POUR AVIS)
5. DÉPENSES DOCUMENTAIRES 2025 (POUR AVIS)
6. PLAN DE GESTION DES FONDS DOCUMENTAIRES À ENTRETIEN NON PERMANENT (POUR AVIS)
7. PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE (POUR AVIS)
8. PARTICIPATION DE LA BULAC AU DISPOSITIF COLLEX-PERSÉE RENOUVELÉ (POUR AVIS)

La séance est ouverte à 9h40 par Françoise Moulin Civil, présidente de l'assemblée générale de la BULAC.

1. INSTALLATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE, ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Françoise Moulin Civil accueille les participants, présents en nombre pour cette séance de transition. Les participants, membres sortants, renouvelés ou nouvellement élus du conseil scientifique, sont invités à se présenter lors d'un tour de table.

Étienne Boisserie fait connaître sa candidature à la présidence du conseil scientifique. Professeur d'histoire de l'Europe centrale et co-directeur du Centre de recherches Europe-Eurasie (CREE) à l'Inalco, il a été membre du conseil scientifique de la BULAC de 2013 à 2019.

Étienne Boisserie est élu à l'unanimité des votants moins une voix.

Étienne Boisserie remercie les conseillers pour leur vote ainsi que sa prédécesseur, Sylvie Denoix, pour le travail effectué durant son mandat. Il préside la suite de la séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Les membres entrants ne prennent pas part au vote.

3. BILAN DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2022-2024

Benjamin Guichard présente le bilan du plan d'action triennal 2022-2024, approuvé par l'assemblée générale du 16 décembre 2024 et partagé avec le conseil scientifique pour information. Le bilan revient sur la réalisation des objectifs fixés pour la période, en lien avec les ambitions de la bibliothèque comme infrastructure documentaire au service de l'enseignement et de la recherche, lieu d'accueil de tous les publics et partenaire d'établissements au service des études aréales. Il dresse un panorama de l'évolution des moyens, de l'organisation, de la politique documentaire et de services, de la transformation des usages. Il met en lumière quelques projets structurants.

Sur le plan statutaire, Benjamin Guichard souligne l'enjeu du renouvellement du GIP BULAC, reconduit en 2024 dans un périmètre constant – avec une implication de l'ensemble de ses membres fondateurs – pour une durée de 3 ans seulement, liée à la volonté de faire évoluer le statut de la BULAC. Sur le plan budgétaire, il relève que la BULAC fonctionne à moyens constants depuis 2017, alors même que la période 2022-2024 a vu une augmentation du coût des ressources humaines, une hausse sensible des coûts de l'énergie ou encore l'augmentation des taxes sur les importations. Outre les efforts importants de réduction des consommations énergétiques, il a fallu procéder à des réductions des dépenses documentaires.

En moyenne sur la période triennale, la BULAC a perdu un tiers des moyens affectés aux ressources documentaires par rapport à la période précédente. Un consensus s'est fait jour au sein de l'établissement et du conseil scientifique, concernant la nécessité de construire une collection dans le long terme, avec comme ligne de force l'achat de livres imprimés publiés à l'étranger. Benjamin Guichard salue la forte mobilisation de la communauté de recherche et l'aide exceptionnelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche notifiée fin 2023. Depuis 2024, la BULAC est dans une phase de reconstitution de son offre documentaire et de reprise des recrutements de chargés de collections pour l'entretien des fonds tournants. La part de la documentation électronique a également dû être réduite. Contrairement aux projections les plus pessimistes, il n'y a pas eu de coupe sèche, grâce aux négociations avec les éditeurs et des aides de plusieurs laboratoires de recherche. Par ailleurs, la BULAC privilégie les acquisitions pérennes et réaffirme son soutien à l'accès ouvert : 28 % des dépenses consacrées aux ressources électroniques ont été dédiées à l'accès ouvert. Les efforts ont également porté sur le portefeuille de périodiques, dans une logique de complémentarité avec les établissements parisiens, avec une attention portée au modèle économique et éditorial (suppression des revues au format hybride, suppression des abonnements coûtant plus de 1 000 € par an).

Benjamin Guichard observe ensuite des évolutions sensibles de la fréquentation et des usages. La bibliothèque connaît depuis la crise sanitaire de 2020-2021 une dynamique de rattrapage de sa fréquentation. La tendance à la baisse des prêts se confirme toutefois. En termes de profils d'usagers, la part du public d'enseignants-chercheurs est de plus en plus importante. Benjamin Guichard relève que la médiation scientifique et culturelle (expositions, cycles de conférences, publications sur le site web et le carnet de recherche…) fait la part belle aux collaborations avec les chercheurs, avec la volonté de valoriser la recherche qui se fait à partir et autour des collections. Il évoque enfin quelques projets structurants.

En premier lieu le chantier de refonte de la classification du libre-accès, dont l'objectif est de proposer au public une mise en espace des collections plus lisible et de refléter de manière dynamique l'évolution des enseignements et de la recherche, à travers notamment la mise en avant d'objets d'étude. Deuxième projet, la formalisation de la politique de science ouverte, qui s'est traduite par l'élaboration d'une feuille de route de la science ouverte, présentée plus loin dans l'ordre du jour. Le triennal a aussi marqué le passage de nouveaux jalons pour la patrimonialisation des collections, incluant entre autres des chantiers de valorisation des ressources asiatiques et le programme pluriannuel de numérisation, qui a vu en 2024 l'achèvement de la numérisation des manuscrits persans. La BULAC a par ailleurs poursuivi et approfondi une politique de partenariats et projets collaboratifs, avec tout un volet relatif aux humanités numériques dans le domaine des études aréales et le développement de deux programmes pilotes de reconnaissance automatique des caractères. Benjamin Guichard informe le conseil scientifique que la BULAC a adhéré aux trois groupements d'intérêt scientifique aréaux (Moyen-Orient et mondes musulmans, Asie, Études africaines en France). La consolidation de partenariats avec le groupement de recherche Connaissance de l'Europe médiane et le groupement de recherche Est constitue une ambition pour le prochain triennal.

Étienne Boisserie adresse ses remerciements à Benjamin Guichard.

Marc Aymes s'interroge sur la nécessité de la réinscription annuelle sur place, qui constitue un frein pour les enseignants-chercheurs à l'utilisation des collections à distance. Benjamin Guichard répond que l'impératif de réinscription sur place tient aux modes de commercialisation des ressources électroniques par les éditeurs, qui établissent leurs prix par rapport à la communauté desservie ; or la BULAC ne pouvant payer un tarif proportionnel à la communauté de ses 9 établissements partenaires d'une part et souhaitant offrir un accès à ces ressources à tous ses lecteurs indépendamment de leur profil d'autre part, un *modus vivendi* a été trouvé : les ressources sont négociées pour les lecteurs qui fréquentent physiquement la bibliothèque. Marc Aymes suggère un compromis qui consisterait à exiger une réinscription sur place non pas annuellement mais tous les 5 ans. Marie-Lise Tsagouria répond qu'une telle mesure conduirait à une complexification supplémentaire et à une distorsion, puisqu'elle nécessiterait de créer des catégories de lecteurs supplémentaires et à distinguer le traitement des enseignants-chercheurs contractuels de celui des enseignants-chercheurs titulaires. Benjamin Guichard cite le modèle allemand des *Fachinformationsdienste der Wissenschaft* (Services d'information scientifique spécialisée), qui donnent accès à des ressources à l'ensemble du territoire allemand, mais à des tarifs très élevés.

Françoise Daucé pose la question du calendrier de coopération avec le GDR Connaissance de l'Europe médiane et avec le GDR Est, ce dernier ayant été renouvelé en 2024 pour 4 ans. Benjamin Guichard indique que les discussions sont à engager avec le GDR Est – il précise à l'assistance que ce GDR correspond à l'ancien GDR Empire russe, URSS, monde post-soviétique – et qu'une perspective de coopération assez immédiate s'esquisse avec le GDR Connaissance de l'Europe médiane, en partenariat avec le Centre français de recherche en sciences sociales (Cefres), Umifre de Prague : il s'agit d'un plan concerté de numérisation de périodiques, dans le prolongement du Plan de conservation partagée des périodiques pour l'Europe balkanique, centrale et orientale (PCP EBCO), en lien avec le programme de Numérisation enrichie de l'infrastructure CollEx-Persée, dont il sera question plus loin dans l'ordre du jour.

4. FEUILLE DE ROUTE DE LA SCIENCE OUVERTE (POUR AVIS)

Tristan Pertegal présente la Feuille de route de la science ouverte de la BULAC. Cette feuille de route s'inscrit dans le mouvement national de formalisation de la politique de science ouverte, avec le champ des études aréales comme spécificité. Elle a pour objectif de rendre visibles et guider les services liés à la science ouverte, dans une logique de complémentarité avec l'offre des services des établissements du GIP. Ce document se nourrit d'échanges avec la communauté scientifique desservie par la BULAC, notamment les membres fondateurs du groupement d'intérêt public et les groupements d'intérêt scientifique Asie, Études africaines en France et Moyen-Orient et mondes musulmans. Il sera réévalué à intervalle régulier. Tristan Pertegal explicite les démarches en cours de formalisation du périmètre de consultation des partenaires de la BULAC (il soumet au conseil scientifique la liste des établissements et contacts identifiés) et d'une grille de services à la recherche, comme déclinaison opérationnelle de la feuille de route.

Benjamin Guichard précise que des contacts ont déjà été pris avec des laboratoires dans la phase d'élaboration de la feuille de route. Il ajoute que l'enjeu est d'assurer une complémentarité de service et d'assurer aux services de la BULAC une visibilité auprès des établissements.

Clara Royer observe que les VP Recherche sont très sollicités et recommande de cibler la Direction de la recherche et la valorisation de Sorbonne Université. Étienne Boisserie note que certains établissements comme l'Inalco ont des VP dédiés à la science ouverte. Elara Bartho donne le contact de Fabrice Melka (ingénieur de recherche au CNRS, responsable des ressources numériques de l'Institut des mondes africains (IMAF)) et de Bastien Miraucourt (responsable des publications pour Les Afriques dans le monde et Afrique au sud du Sahara, il coordonne le projet « Science ouverte pour les études africaines »). Pascal Bourdeaux oriente vers le pôle Archives, science ouverte et documentation de l'EPHE. Sandra Aube note que les membres des conseils scientifiques sont des relais auprès de leurs communautés. Emmanuel Francis encourage à mettre en avant, dans la grille de services à la recherche, l'entrée « Je voudrais publier un article en accès ouvert. ». Il porte à la connaissance du conseil scientifique l'existence d'une association permettant d'identifier les revues où publier en accès ouvert dans le domaine sud-asiatique.

Étienne Boisserie se renseigne sur le nombre de personnes et le type de compétences mobilisées dans le domaine de la science ouverte à la BULAC. Tristan Pertegal répond qu'une dizaine de personnes participent au Comité opérationnel pour la science ouverte et les services à la recherche. Benjamin Guichard énumère les compétences variées mobilisées : la connaissance des collections et des données du catalogue, des compétences de gestion et d'analyse des données, des compétences de formateur…

La feuille de route et les démarches associées sont approuvées à l'unanimité.

5. DÉPENSES DOCUMENTAIRES 2025 (POUR AVIS)

Charles-Henri Peretti présente le bilan des dépenses de ressources numériques engagées en 2024 pour l'année 2025. Le budget documentaire 2025 global est en hausse par rapport au budget 2024 : 550 000 € (monographies, abonnements de périodiques, ressources électroniques), auxquels s'ajoute une subvention spéciale de 40 000 € dans le cadre du projet Chine CoREF (Connaissance – Recherche, expertise, formation) et un montant de 15 000 € pour la numérisation patrimoniale. Charles-Henri Peretti présente le détail par ressource, en distinguant les différents modèles. Il souligne l'engagement de la BULAC en faveur des publications en accès ouvert. Il précise que le réabonnement à certaines ressources, suspendues pour raisons budgétaires, a été rendu possible. En revanche, l'accès aux archives du *Quotidien du peuple* a connu une inflation jugée excessive. Le nombre de bases proposées par la BULAC (une soixantaine) est à nouveau en hausse en 2025.

Étienne Boisserie fait préciser la part des acquisitions pérennes et des abonnements. Charles-Henri Peretti indique qu'une quarantaine de ressources sont en accès pérenne, soit près des deux tiers.

Étienne Boisserie demande si la diminution tendancielle de la part des généralités est délibérée. Charles-Henri Peretti répond que cette diminution est le fruit d'une concertation avec le conseil

scientifique en 2023, ayant abouti à privilégier des ressources de niche dans les domaines aréaux, les ressources généralistes étant accessibles *via* d'autres bibliothèques universitaires. Benjamin Guichard précise que la BULAC a ainsi mis fin à ses abonnements à *JSTOR*, *Europress* et *Assimil*.

Charles-Henri Peretti présente ensuite les perspectives de l'évolution de l'offre de ressources numériques en 2025. Il précise que la BULAC paye ses ressources électroniques en fin d'année budgétaire, pour des accès à compter du 1er janvier de l'année suivante. Il esquisse la projection des coûts susceptibles d'être engagés pour des accès en 2026 : 50 000 € d'abonnements, 15 000 € d'engagement pour l'accès ouvert, 10 000 € d'adhésion. Il propose au conseil scientifique des critères de politique documentaire et une liste de ressources.

Étienne Boisserie demande des éclairages sur les arbitrages opérés pour parvenir à la liste de ressources proposées. Charles-Henri Peretti précise la typologie des ressources proposées : certaines ressources sont déjà disponibles sous la forme d'abonnement – il s'agit alors de sécuriser un accès pérenne – ; pour certaines ressources, il n'avait pas été possible de financer les mises à jour ces dernières années ; certaines ressources ont été suggérées par des chargés de collections ou des chercheurs.

Elara Bertho observe que peu de ressources sont proposées pour le domaine africain. Elle s'interroge sur les modalités de suggestion et suggère deux ressources, *Sabinet* et *AJOL*. Charles-Henri Peretti prend note des suggestions. Il indique que la bibliothèque demande des devis auprès des éditeurs et rappelle la possibilité d'organiser des tests, avec un mois ou trois mois d'accès gratuit.

Françoise Daucé demande si le fait de mettre l'accent sur les publications en accès ouvert ne crée pas un différentiel géographique, selon le degré d'avancement de l'accès ouvert dans les pays de publication. Charles-Henri Peretti explique que les modèles Diamant ou souscriptifs sont plutôt proposés par des éditeurs occidentaux. Il relève que les éditeurs travaillent à élargir leur offre. *OpenEdition* s'est ainsi récemment ouvert à de nouveaux pays de publication. Il convient que l'accès ouvert est plus ou moins développé selon les pays. Dans le cas de l'Asie, de nombreux pays soutiennent l'accès ouvert, dans une perspective de transition. Pour le domaine Afrique, il cite l'initiative Pluto Journals, qui publie des revues en modèle souscriptif. Benjamin Guichard souligne l'effort de repérage des publications en accès ouvert partout dans le monde. L'arbitrage opéré entre modèle économique et accès ouvert vaut surtout pour les publications occidentales portant sur le monde non occidental. Par exemple, on suspend l'abonnement aux ressources Taylor & Francis et Cambridge, au profit d'une offre en accès ouvert. Il pointe les disparités en termes de communautés disciplinaires, l'attention portée à l'accès ouvert étant variable selon les disciplines.

Charles-Henri Peretti présente ensuite les perspectives d'acquisition sur budget fléché (40 000 €) dans le cadre du projet Chine CoREF (Connaissance – Recherche, expertise, formation). La BULAC travaille en coordination avec les pilotes scientifiques du projet pour sélectionner des ressources électroniques sur la Chine contemporaine. Il explique que le CNKI propose le *China Knowledge Portal-CKP*, un paquet de 5 bases, dont le prix d'entrée des archives et de l'accès à la première année est très avantageux puisqu'il est moins onéreux que le seul accès à la base des *China Yearbooks Full-text Database-CYFD*. Cependant, le *CKP* implique un investissement plus lourd dans le temps, avec plus de 40 000 € par an pour acheter les mises à jour annuelles. Ce choix interroge par rapport à la capacité du projet CoREF de financer cet investissement documentaire sur la durée.

Étienne Boisserie se renseigne sur la durée de garantie du tarif des mises à jour annuelles. Charles-Henri Peretti répond que cela dépend des éditeurs et qu'avec le CNKI le tarif vaut pour 3 ans. Sylvie Denoix souhaite savoir si tous les accès aux archives sont perdus en cas d'interruption, et s'ils sont retrouvés une fois la ressource de nouveau acquise. Charles-Henri Peretti répond que si la bibliothèque n'achète plus rien, elle perd tout ; si elle paye des frais d'accès, elle conserve l'accès à ce qui a été précédemment acquis. Benjamin Guichard précise que si la bibliothèque souhaite rattraper des mises à jour l'année suivante, le prix monte.

Olivier de Bernon se fait confirmer que la bibliothèque achète non pas les archives mais l'accès aux archives. Benjamin Guichard explique que certains éditeurs acceptent le tiers-archivage, mais que

la mise en œuvre n'est pas aisée. Il évoque le travail réalisé par les infrastructures nationales dans le cadre des licences nationales : des corpus acquis sous licence nationales intègrent la plate-forme Istex. Il ajoute que le sujet est une perspective à l'étude par le programme acquisitions de CollEx-Persée. Ce dernier étudie la possibilité de modèles plus souples de capture et d'archivage des ressources achetées, y compris en dehors du modèle des licences nationales.

Michela Bussotti se questionne sur la garantie de financement de 40 000 € annuel dans la durée. Sandra Aube apporte quelques éléments de contexte sur ce projet pluriannuel, porté par 7 établissements, avec le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle précise que des demandes de financements complémentaires ont été exprimées pour pouvoir pérenniser ce soutien, que des ressources indispensables ont été identifiées, et qu'il faudrait pouvoir garantir *a minima* les frais de maintenance pour pérenniser les accès. Marc Gilbert apporte deux commentaires. Concernant les frais de maintenance, la pratique du CNKI est d'appliquer 5 % d'augmentation annuelle, qui peuvent être négociés à la baisse à 2 ou 3 % ; à hauteur du tarif, 2 à 5 % d'augmentation représente une somme importante. Concernant l'accès pérenne, cette société est sous pression du gouvernement chinois, qui a procédé ces dernières années à la suppression de contenus (des articles disparaissent, des contenus sont déréférencés). Il s'alerte du fait que tous les éditeurs vont devoir se plier au « nettoyage » des ressources accessibles à l'étranger.

Sandra Aube souligne l'enjeu de travailler à l'archivage des données du web chinois pour nourrir la recherche sur les études chinoises en France. Marc Gilbert insiste sur l'importance des moyens à mobiliser pour l'archivage (temps de travail, stockage sur les serveurs, nécessité de rendre les données accessibles). Benjamin Guichard fait ressortir que la proposition du conseil scientifique du projet CoREF dépasse le budget de 40 000 € et que la simple hypothèse du maintien de l'accès aux ressources achetées entraîne 5 000 € de frais fixes annuels, auxquels s'ajoutent 3 500 € d'enrichissement d'une autre base.

Marc Gilbert suggère de prendre contact avec Wanfang Data. Charles-Henri Peretti objecte que Wanfang Data ne propose que des abonnements, avec une augmentation annuelle de 10 % ; si on ne paye plus, on perd tout ce qui a été investi les années précédentes.

Étienne Boisserie reprend les chiffres donnés par Benjamin Guichard, qui observe que cette dépense contribue à renforcer encore le poids des ressources chinoises. Charles-Henri Peretti note qu'il s'agit d'une logique de dépense ponctuelle, en réponse à un projet de recherche, pour une ressource que la bibliothèque n'achèterait pas par ailleurs. Benjamin Guichard souhaite s'assurer que les membres du projet CoREF ont conscience qu'en choisissant l'offre du *CKP*, ils pourront perdre les ressources au bout de 2 ans. Marc Aymes observe que la dépense, rapportée au nombre de consultations par jour dans une année, est susceptible d'être très onéreuse. Marc Gilbert note que si l'objectif est de faire de la fouille de textes, il faut les droits corrélés. Il s'interroge sur la possibilité d'affecter le budget à l'acquisition de ressources imprimées, dans une logique de pérennité. Sandra Aube indique que le conseil scientifique du projet CoREF a bien conscience du coût important que représente cet achat et du risque de perte d'accès à la ressource. Elle redit l'importance de cette dynamique de soutien aux recherches sur la Chine contemporaine. Benjamin Guichard précise qu'il y a une complémentarité entre cette ressource qui donne accès à des annuaires statistiques et les données publiques qui peuvent être moissonnées sur le web.

Le conseil scientifique émet un avis favorable à l'unanimité sur les perspectives d'évolution de l'offre de ressources numériques en 2025. Il émet une recommandation au sujet des perspectives d'acquisitions dans le cadre du projet CoREF : la dépense ne doit pas déborder sur le budget de la BULAC ; les porteurs du projet doivent prendre acte du risque de perte d'accès à la ressource, qui ne peut être garanti sur le long terme.

6. PLAN DE GESTION DES FONDS DOCUMENTAIRES À ENTRETIEN NON PERMANENT (POUR AVIS)

Florence Chapuis commence par présenter l'organisation du pôle Développement des collections de la BULAC, qui regroupe 29 agents, répartis au sein de trois équipes aréales (Europe balkanique, centrale et orientale ; Afrique, Moyen-Orient, Maghreb, Asie centrale ; Asie). On compte des chargés de collections, qui s'occupent, pour un domaine dédié, des acquisitions, du catalogage et de la

valorisation, et des chargés de traitement, qui se consacrent à des chantiers de catalogage. Le pôle Développement des collections a une gestion des ressources humaines atypique liée aux spécificités des domaines couverts par la politique documentaire. D'une part, les compétences linguistiques requises sont si variées qu'il est impossible de recruter uniquement des titulaires issus de la filière bibliothèque. D'autre part, un système de recrutement pluriannuel a été mis en place pour permettre l'entretien de l'ensemble des domaines géolinguistiques, certains ensembles bénéficiant d'un entretien pérenne, d'autres faisant l'objet d'un entretien tournant, sur la base de CDD d'un à deux ans, à temps complet ou incomplet.

Florence Chapuis rappelle le contexte budgétaire 2022-2024, marqué par un resserrement des dépenses, avec une division par deux du budget documentaire et le non-renouvellement de spécialistes de langues chargés de développer les fonds tournants. Les recrutements ont pu reprendre en janvier 2025, sur les domaines Asie centrale, géorgien, tamoul et langues dravidiennes. Elle dresse ensuite un tour d'horizon des domaines actuellement couverts et soumet au conseil scientifique un plan de recrutement, avec un calendrier de rotation des fonds à entretien non permanent pour la période 2024-2030. Des recrutements sont prévus :

- sur les domaines bulgare, khmer, tibétain sont envisagés pour 2026-2027,
- sur les domaines hébreu & judéo-langues, berbère, roumain & hongrois pour 2027-2028,
- sur les domaines mongol, ukrainien & biélorusse, letton & lituanien pour 2028-2029,
- sur les domaines birman, kurde, indonésien-malais pour 2029-2030.

Françoise Delvoye s'étonne de l'absence du hindi dans la liste. Florence Chapuis signale que depuis janvier 2025, un support de poste à 35h et un support de poste à 20h sont dédiés au catalogage en langues sud-asiatiques. Benjamin Guichard ajoute qu'une étude de fonds a été menée sur les collections Asie du Sud. Le traitement des dons de ce domaine constitue une priorité.

Françoise Daucé demande des informations sur la prise en charge du domaine ukrainien. Elle se pose la question de l'articulation entre le traitement des périodiques ukrainiens en cours et le recrutement d'un chargé de collections pour le domaine ukrainien projeté pour 2028-2029. Florence Chapuis répond que le traitement des périodiques ukrainiens est actuellement réalisé dans le cadre du Plan de conservation partagée pour le domaine Europe balkanique, centrale et orientale. Par ailleurs, le fonds ukrainien est alimenté malgré l'absence d'un chargé de collections dédié ; son budget a été renforcé.

Benjamin Guichard précise que dans une phase de relative instabilité budgétaire, il n'est pas exclu qu'un arbitrage doive être opéré, d'où une proposition de priorisation des recrutements. Trois fonds pourront être entretenus de nouveau à compter de janvier 2026, le cas échéant selon l'ordre de priorité suivant : 1. domaine bulgare ; 2. domaine khmer ; 3. domaine tibétain.

Olivier de Bernon évoque un prochain arrivage de documents khmers à destination de la BULAC. Benjamin Guichard mentionne la convention récemment mis en place avec l'école des Beaux-Arts du Cambodge. Cette convention stipule que la BULAC achète pour le compte de l'institution partenaire des publications récentes en français, l'institution partenaire fournissant à la BULAC des publications dont la collecte est plus aisée dans le pays où elle se trouve. Ces acquisitions ne vont pas représenter une masse conséquente de catalogage dès le départ, raison pour laquelle le domaine khmer est placé en priorité n°2.

Florence Chapuis explicite le choix de priorisation du bulgare. Elle indique qu'il s'agit d'une collection importante, avec une volumétrie importante en libre-accès et un apport de dons très régulier. Elle mentionne aussi le souhait de veiller à un équilibre entre les trois équipes : avec le départ de la chargée de collections pour le domaine albanais fin 2025, ce recrutement permettrait la présence d'au moins un chargé de collections sur un fonds à entretien non-permanent au sein de chacune des trois équipes du pôle.

Le plan de gestion des fonds documentaires à entretien non permanent est approuvé à l'unanimité.

7. PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE (POUR AVIS)

Paul Cormier présente les principes qui guident la présentation scientifique et culturelle de la BULAC, le bilan de la programmation de septembre 2024 à juin 2025, les perspectives pour 2025-2026.

Il contextualise d'abord la programmation scientifique et culturelle, qui s'organise en saisons, courant de septembre à août. Elle vise à valoriser auprès du public cible de la bibliothèque, mais aussi du grand public, les collections de la bibliothèque et la recherche menée à partir des collections, en couvrant les différentes zones géographiques et linguistiques. Elle est constituée d'expositions et de rencontres, organisées ou accueillies par la BULAC dans le cadre de partenariats qu'elle a noués avec l'Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman (IISMM) et la bibliothèque Tourguenev. L'audiovisuel et la publication numérique sont les leviers d'une stratégie de dissémination et de pérennisation.

Il informe le conseil scientifique que l'équipe Valorisation sera recomposée au 1er juillet 2025, avec l'arrivée d'un nouveau chef de l'équipe Valorisation et d'un nouveau bibliothécaire chargé de l'action culturelle, en cours de recrutement.

Il dresse ensuite un bilan synthétique de la saison écoulée de décembre 2024 à juin 2025, composée de 4 expositions, de 2 rencontres organisées par la BULAC, du Festival Cinéma du réel, d'une rencontre de la bibliothèque Tourguenev et de conférences mensuelles de l'IISMM.

Il expose ensuite les perspectives de programmation, en mettant l'accent sur quelques projets spécifiques et sur les points d'arbitrage. Il mentionne le partenariat en cours de montage avec la Bibliothèque publique d'information dans le cadre du programme de recherche DECRIPT (Dispositif d'études des crises et récits civilisationnels par la pluridisciplinarité et les terrains) porté par l'Inalco et le projet de séminaire « Langues et sciences sociales : écrire, traduire et diffuser », porté par Anne Madelain (Inalco).

Il évoque plusieurs orientations de la programmation scientifique et culturelle qui font actuellement l'objet de réflexions. Trois points sont soumis à l'avis du conseil scientifique :

1. La publication de la Feuille de route pour la science ouverte de la BULAC invite à renforcer les synergies entre médiation scientifique et science ouverte, en réfléchissant à la structuration et à l'orientation des cycles de rencontres actuellement mis en œuvre par la bibliothèque : d'une part, en donnant davantage à voir l'atelier des chercheurs (travail sur des corpus, gestion des données de recherche, stratégies de publication, etc.) dans la valorisation des projets de recherche ; d'autre part, en développant les actions de science participative autour de projets de recherche en lien avec les collections de la BULAC.

2. La BULAC a noué des partenariats avec plusieurs institutions ou festivals menant des actions de diffusion de la recherche scientifique (IISMM), animant la vie intellectuelle de communautés diasporiques (bibliothèque Tourguenev) ou valorisant des productions artistiques liées aux aires géolinguistiques couvertes par la bibliothèque (festivals VO-VF et Cinéma du réel). Le salon du livre des Balkans a été accueilli par la BULAC au sein du Pôle des langues et civilisations jusqu'en 2023, avant que son organisation ne soit suspendue, faute d'effectifs au sein de l'association porteuse. Une nouvelle équipe, en partie constituée par des agents de la BULAC, a remis le festival en selle en 2025. Cette situation présente l'opportunité de formaliser l'accueil de cet événement à travers une convention qui décrirait mieux l'implication de l'établissement. De même, la perspective d'un cycle de conférences ouvertes au grand public en partenariat avec la Bpi, relocalisée temporairement dans le voisinage de la BULAC est examinée.

3. La BULAC reçoit de plus en plus de propositions d'expositions photographiques. Si plusieurs expositions de ce type se sont déjà tenues au rez-de-jardin de la bibliothèque et dans la galerie du Pôle des langues et civilisations, la définition d'une politique d'établissement en la matière s'avère nécessaire. Est-il pertinent d'accueillir ce type d'événement et, le cas échéant, à quelles conditions (lien impératif avec les collections, positionnement scientifique explicite, etc.) ? L'affirmation du

développement d'expositions photographiques dans la programmation scientifique et culturelle de l'établissement impliquerait un effort budgétaire pour acquérir du matériel plus adéquat.

Étienne Boisserie demande des précisions sur la nature de ce matériel plus adéquat. Paul Cormier répond qu'il s'agirait de se doter de capacités d'accrochage sur des supports dédiés pour des photographies. Benjamin Guichard précise que ce questionnement découle d'une succession de propositions d'expositions de photographies reçues ces derniers temps. Marc Gilbert souhaite savoir si la BULAC conserve des fonds de photographies. Benjamin Guichard répond que la BULAC conserve peu de fonds de photographies. Il mentionne le fonds Henry Viollet, figure pionnière des études sur le patrimoine bâti islamique : une part importante du fonds est constituée de photographies, notamment 930 négatifs sur plaques de verre, qui ont été numérisés, et environ 2 000 tirages papier ; ce fonds a été valorisé à travers une exposition en 2022. Il mentionne également l'arrivée récente d'un fonds sur le Kurdistan, comportant des photos de montagnards kurdes au XX^{e} siècle.

Marc Gilbert demande s'il a été envisagé de demander aux photographes qui exposent de donner à la BULAC leurs photographies pour qu'elles entrent dans les collections. Benjamin Guichard expose la démarche entreprise pour accompagner les chercheurs dans le dépôt de leurs photographies numériques dans des entrepôts ouverts. Marie-Lise Tsagouria précise que dans le cas où des tirages ont été réalisés pour l'exposition (supports secondaires), la BULAC les conserve et les propose au prêt à d'autres institutions. Elle souligne la stratégie de dissémination des expositions produites par la BULAC, que ce soit à travers les prêts à d'autres institutions – pour les expositions sous forme de tirages photos ou de panneaux – ou à travers la diffusion sur le site web de la bibliothèque d'expositions en ligne, qui prolongent les expositions physiques de manière enrichie.

Rima Sleiman se renseigne sur la durée des expositions. Marie-Lise Tsagouria répond que les expositions durent environ 6 à 8 semaines. Françoise Daucé suggère de privilégier les expositions photographiques de jeunes chercheurs, comme principe de hiérarchisation des propositions.

Sylvie Denoix signale les 100 ans de la première constitution libanaise en 2026. Benjamin Guichard note qu'il y aurait matière à valoriser le fonds arabe Michel Seurat, sociologue politique spécialiste du Moyen-Orient, reconnu pour ses recherches au Liban et en Syrie dans les années 1970 et 1980.

Olivier de Bernon propose de programmer la présentation d'une sélection bibliographique sur le domaine khmer début décembre 2025, en lien avec la possibilité d'une visite du roi Sihamoni à la BULAC, en marge d'un déplacement en lien avec le XX^{e} Sommet de la Francophonie qui se tiendra au Cambodge en 2026.

Étienne Boisserie soumet au vote les projets et les différents points d'arbitrage présentés, ainsi que la recommandation de privilégier les expositions photographiques de jeunes chercheurs.

La programmation scientifique et culturelle 2025-2026 est approuvée à l'unanimité.

8. PARTICIPATION DE LA BULAC AU DISPOSITIF COLLEX-PERSÉE RENOUVELÉ (POUR AVIS)

Benjamin Guichard présente l'action de la BULAC dans le cadre de la nouvelle feuille de route du GIS CollEx-Persée (Collections d'excellence pour la recherche), au moment où l'activité des programmes structurants du GIS, renouvelé en 2025 pour cinq ans, est formalisée par la signature de conventions de programme associant les établissements porteurs à leurs partenaires.

La BULAC porte conjointement avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, pour le compte de la Bibliothèque inter-universitaire de la Sorbonne, l'un des quatre programmes nationaux structurants, « Cartographie, labellisation et signalement ». Ce programme prolonge l'intérêt de la BULAC pour l'identification et la coordination des gisements documentaires pour les études aréales. Il explore la possibilité de construire des portails documentaires thématiques robustes et pérennes, facilitant l'accès à des données dispersées, grâce à une collaboration avec l'Inist. Le programme vise également à renforcer la visibilité des chantiers à mener sur des fonds encore non catalogués ou mal signalés qui peuvent faire l'objet de projets de recherche financés. La BULAC est attentive aux exploitations possibles par la recherche de données de signalement multi-

écritures. La BULAC participe par ailleurs au programme « Numérisation », au sein duquel elle coanime un groupe de travail sur le développement et l'animation d'outils libres comme NumaHOP et Omeka-S et leur articulation avec des entrepôts de données comme Nakala.

Une question diverse est posée par Françoise Delvoye. Elle demande des nouvelles du projet d'aménagement du tiers lieu de la Pointe Cantagrel. Benjamin Guichard répond que le cahier des clauses techniques particulières est en cours de finalisation.

Sylvie Denoix adresse ses remerciements aux équipes de la BULAC et à l'ensemble des membres du conseil scientifique.

Étienne Boisserie remercie les collègues de la BULAC pour leurs présentations. La séance est levée à 13h.